



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Commission Locale de l'Eau N°2

AUCH (32), LE 14 DECEMBRE 2021

PROCES VERBAL

Validé par la CLE le 15 décembre 2022

Préambule

	Présents	Excusés	Dont ayant donné pouvoir	Total représentés
Collège de l'Etat	9	5	1	10/14
Collège des Collectivités territoriales	23	25	2	25/48
Collège des usagers	19	9	1	20/28
Total	51	39	4	55/90

Liste des présents et excusés : voir en annexe 1

Les diaporamas présentés en séance sont disponibles sur le site Internet : <http://sage-nrg.gers.fr>

Les convocations à cette séance plénière accompagnées de l'ordre du jour avaient été adressées par le Président de la CLE NRG, aux membres de la CLE, par mail le 23 novembre 2021 et le 8 décembre 2021.

Introduction modalités :

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG) :

La CLE va être enregistrée comme cela vous a été indiqué au préalable. Merci de nous informer s'il y a des oppositions.

Pas d'opposition formalisée.

Discours Introduction

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG) :

Merci aux membres de la CLE et à mon collègue, vice-président de la CLE, Bernard VERDIER- Elu au Conseil Départemental 65-, pour leur présence physique ou en Visio

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Locale de l'Eau Neste et rivières de Gascogne, notre parlement s'est réuni pour la première fois le 24 février 2021. Depuis cette date le bureau s'est réuni 2 fois et a travaillé sur les documents fondamentaux qui vous ont été envoyés en version de travail et qui vous sont soumis au vote aujourd'hui.

Je le répète à chaque occasion mais la solidarité doit être un des principes fondateur de notre démarche : solidarité amont-aval, mais également entre bassins versants et entre les usages préleveurs et non préleveurs dans le respect de la préservation de la biodiversité. A ce titre la feuille de route et son planning prévisionnel associé, que je vais vous soumettre pour vote, seront nos guides pour les 4 prochaines années, afin d'élaborer ensemble le Schéma d'Aménagement de Gestion de l'Eau de la Neste et des rivières de Gascogne.

Cette démarche, que nous construisons ensemble, se doit d'être pragmatique, territorialisée, opérationnelle et non uniquement administrative.

Elle se doit aussi d'être transparente, accessible à tous et en lien direct avec l'ensemble des acteurs locaux et des citoyens

Le plan de communication et de concertation, qui vous sont soumis, nous donnent les grandes orientations pour y arriver.

Nous entrons maintenant dans la phase technique d'état des lieux et de diagnostic de notre territoire, pour l'ensemble de ses enjeux. Cela se traduira, en partie, par un atlas géographique indispensable à la compréhension de tous.

Cet état des lieux nécessitera votre contribution pour la mise à disposition des données récentes sur tous les thèmes liés à l'eau.

Des commissions géographiques présidées par les structures GEMAPI seront réunies après mars 2022 pour alimenter nos premiers travaux avec l'ensemble des acteurs des 6 sous bassins versants.

Ces commissions géographiques auront vocation à venir au plus près du terrain, au plus près de vos spécificités. Cela est primordial pour la suite du dispositif.

Avant de commencer, je tiens à vous préciser que plus de 100 personnes ont assisté aux 3 journées de formation proposées en novembre et décembre.

Je me félicite de cet engouement qui montre tout l'intérêt de la démarche. Je tiens à remercier l'organisation de ces 3 journées et l'accueil qui nous a été réservé à la fois par les élus et les services aussi bien dans le Gers que dans les Hautes Pyrénées.

Monsieur Bernard VERDIER (Vice-Président de la CLE NRG)

Nous sommes en ordre de bataille, avec cette philosophie qui préside notre CLE, notre parlement de l'eau. Bernard Gendre a insisté sur cette notion de solidarité, de partage de l'eau. Il est vrai que le travail que nous allons faire au niveau de la CLE, dans le partage de l'eau doit être avec le souci de répondre à cette notion de multi usages, au moment où l'eau devient de plus en plus un bien précieuse. Ce sera la garantie aussi de l'épanouissement et de la réussite de nos territoires ; vaste territoire : 6 départements, 660 communes. Cela ne viendra que de notre engagement, du travail sérieux, pragmatique, efficace qui doit ressortir de ce parlement de l'eau. Nous avons des réponses à apporter à cette bonne gestion de l'eau, pour garantir le bon usage, la qualité et la ressource suffisante.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

C'est un long chemin que celui de la construction de ce SAGE. Aujourd'hui, nous entrons dans cette nouvelle étape d'une manière sérieuse et efficace.

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG) :

Sont présents aujourd'hui 55 structures votantes dont 4 pouvoirs.

1) Approbation du Procès- Verbal de la CLE n°1 du 24 février 2021

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Je vous soumetts au vote le Procès-verbal de la première Commission Local de de l'Eau du 24 février qui vous a été transmis avec les documents de séance.

Jean-Paul DUGOUJON (Les Amis de la Terre février)

Les déclarations liminaires ou les interventions qui ne sont pas forcément dans la discussion de la CLE, peuvent-elles être reprises dans le PV ? Nous demandons une transmission du courrier de CLCV transmis au bureau de la CLE

Alain de SCORRAILLE (Organisme Unique de Gestion Collective)

La lettre de CLCV est-elle validée du fait d'apparaître dans le PV ?

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Il est proposé que le courrier de CLCV soit transmis pour information en annexe du PV de la CLE d'aujourd'hui, qui sera soumis au vote lors de la prochaine CLE.

Vote PV CLE 1 : -0 contre- 0 abstention

Le Procès-Verbal de la CLE n°1 du 14 Février 2021 est adopté

Composition de la CLE NRG avec les modifications suite aux élections

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Suite aux élections départementales et régionales, les changements au niveau de la composition de la CLE sont formalisés par un arrêté modificatif de décembre 2021 : Monsieur LACOMBE du Département du Lot et Garonne, Monsieur BOUREAU du département de la Haute-Garonne, Monsieur DEPRINCE du département du Tarn et Garonne, Monsieur LACARRERE de la région Nouvelle Aquitaine.

Pierre Emmanuel RECH (CEN)

Merci de bien prendre en compte le changement de nom de CEN Midi-Pyrénées en CEN Occitanie maintenant.

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG)

Pour rappel, tous les documents officiels de la CLE sont disponibles sur le site SAGE NRG <https://sage-nrg.gers.fr/>, volet ressources documentaires.

Commissions géographiques

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Les présidences des 6 commissions géographiques sont les suivantes :

Bassin versant	Structure	Nom
BV Save	Syndicat Save et Affluents	M. Dupoux
BV Gimone Arrats	Syndicat de gestion des rivières Astarac Lomagne	M. Mantovani
BV Gers	Syndicat mixte des 3 vallées	M. Savary
BV Baïse	Syndicat d'aménagement Baïse et Affluents	M. Jové
	Communauté de communes Albret communauté	M. Labarthe
BV Osse Gélise Auzoue	Syndicat Osse Gélise Auzoue	M. Mimale
	Communauté de communes Albret communauté	M. Labarthe
BV Neste	Petr Pays des Nestes	Mme Beyrie
6		

Feuille de route élaboration et calendrier prévisionnel

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG)

Les documents de séance détaillent l'ensemble des étapes à venir pour l'ensemble de la phase d'élaboration.

La phase d'élaboration se découpe en 4 étapes :

- l'état initial et le diagnostic qui a été initié, en particulier avec une prestation d'accompagnement. La restitution de cet état initial et de ce diagnostic est prévue en juin 2022. Des commissions géographiques seront organisées à partir de mars 2022 dans les 6 sous bassins versants. L'ensemble des acteurs de l'eau seront conviés à ces commissions géographiques. Un atlas géographique nous permettra de mesurer l'ensemble des enjeux sur notre territoire.
- Les tendances et scénarios : changements climatiques, urbanisation, développement...
- Stratégie.
- Plan d'aménagement et de gestion durable et règlement : les documents du SAGE

Toutes les étapes vont amener à des échanges sur le territoire non seulement au sein de la CLE mais aussi avec l'ensemble des acteurs de l'eau au-delà de ça, un gros volet de concertation doit être mis en place.

Cette feuille de route est soumise à vote de la CLE à la majorité.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Même si cela va paraître long, une réflexion de 3 -4 ans sur cette politique de l'eau est indispensable. Nous sommes ensemble pour une longue période de travail

La feuille de route est soumise au vote de la CLE. Le calendrier prévisionnel est proposé à titre informatif

Madame Cécile ARGENTIN (FNE)

Quelques remarques sur la feuille de route, 4 remarques qui ne remettent pas en question le vote :

Dans le diagnostic global page 6, il n'est pas fait pas mention d'un état des lieux du niveau d'érosion du territoire. Il serait important que quelque chose soit prévu.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

L'érosion est un point important qui préoccupe les membres de la CLE et également le Département du Gers. L'érosion des sols et les coulées de boue impactent aussi nos axes routiers, la biodiversité. Cela sera bien évidemment quelque chose de très important à prendre en compte pour notre SAGE.

Je vous informe que, dans le cadre de l'état des lieux du SAGE nous avons fait une convention avec le SMEAG pour obtenir une analyse à partir de données satellites de l'érosion depuis plus de 5 ans et pour les 3 années à venir.

Madame Cécile ARGENTIN (FNE)

Comment sont prises en compte les nappes profondes et leur protection ? Il m'a été clarifié que notre SAGE NRG traite des eaux superficielles. Cela veut dire que dans le futur, lorsque ce SAGE sera acté, il ne sera donc pas possible de le solliciter pour des projets qui pourraient potentiellement avoir lieu dans ces nappes. Il serait bien de préciser ces éléments dans le SAGE et de renvoyer vers d'autres

interlocuteurs qui s'occuperont des nappes. En CLE Adour Amont, nous avons cette problématique qui revient sur certains dossiers.

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG)

Pour information une démarche globale de planification concernant les nappes profondes est en cours portée par l'institution Adour. Ces nappes profondes couvrent le territoire Neste et rivières de Gascogne.

Madame Cécile ARGENTIN (FNE)

Il n'est pas fait mention des espèces envahissantes qu'elles soient végétales ou animales. Il y a un intérêt à ce que la CLE et les bureaux de la CLE aient ce regard sur tout ce qui va se produire et qui pourrait induire une facilitation de l'arrivée de ces espèces.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Cela fait partie de tout ce qui peut intervenir sur le domaine de l'eau. Il faudra avoir en point de mire le sujet des espèces exotiques envahissantes

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG)

Je vous confirme que l'érosion, les espèces exotiques envahissantes, sont des thématiques qui ont été précisées dans le cahier des charges de la prestation d'accompagnement, plus détaillé que la feuille de route

Madame Cécile ARGENTIN (FNE)

Le SAGE ne devrait être validé qu'en 2025, ce que l'on peut comprendre vu l'ampleur de la tâche. Je m'interroge sur tous les dossiers qui vont surgir pendant cette période, et qui pourraient être éligibles à des avis. Tant que le SAGE ne sera pas approuvé, il n'y aura pas de sollicitation du bureau ou de la CLE. Je trouve cela dommage car on se rend compte que pour qu'une CLE soit sollicitée, il y a tout un travail d'information qui doit être fait, d'habitudes qui doivent être prises.

Mon sentiment est que l'on perd un peu de temps.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Tant que le SAGE n'est pas approuvé, suite à enquête publique, nous n'avons aucun pouvoir d'interférer sur tous ces dispositifs. C'est pourquoi même si c'est long il ne faut pas perdre de temps et aller le plus vite possible.

Madame Cécile ARGENTIN (FNE)

Il existe tout de même un SDAGE et une CLE pertinente avec des membres motivés. Au-delà de l'aspect réglementaire il peut être intéressant de soumettre pour avis seulement des éléments.

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG)

Floriane DYBUL, animatrice du SAGE Adour Amont, nous informe que cet avis est possible si le PAGD est en cours de rédaction. C'est une possibilité qui fera gagner quelques années mais ça restera pour avis.

Il est prévu de plus dans l'élaboration des liens forts avec les collectivités qui sont en charge des documents d'urbanisme. Le SCOT de Gascogne fait partie de la CLE et du Bureau de la CLE.

De même techniquement, des échanges ont été faits entre les démarches, pour une cohérence dans les documents. De la même façon, pendant toute la phase d'élaboration, il y aura de très forts liens avec tous les documents d'urbanisme qui sont en cours d'élaboration, en premier lieu les SCOT pour de la cohérence et ne pas attendre que le SAGE soit approuvé.

Monsieur Bernard VERDIER (Vice-Président de la CLE NRG)

Que ce soit pour l'érosion des sols, l'étude portée par l'institution Adour concernant les nappes profondes, les documents d'urbanisme, l'aménagement du territoire, je confirme que notre CLE Neste et rivières de Gascogne sera vigilante sur ces problèmes globaux.

Ayant été le président de la CLE Adour Amont, je peux vous assurer que toutes ces problématiques ont été traitées. Ce sont des sujets qui sont venus en permanence dans nos travaux de la CLE et je confirme que ce sont des problématiques qui seront prises au sérieux parce que la qualité de l'eau dépend de nos pratiques, de nos usages quels qu'ils soient et quel que soit l'utilisateur.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Vote du calendrier prévisionnel et de la feuille de route : 0 contre, 0 abstention

La feuille de route d'élaboration du SAGE NRG est approuvée

Présentation de la prestation d'accompagnement à la phase d'élaboration

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

La commission d'Appel d'Offre a eu lieu le 21 septembre 2021 et a notifié la cotraitance au bureau d'étude EAUCEA, Alexandre BRUN (géographe) et Philippe MARC (avocat) que vous avez pu rencontrer les uns et les autres à l'occasion des 3 journées de formation.

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG)

Le niveau d'exigence mis dans le cahier des charges est très élevé pour cette prestation, en particulier sur l'état des lieux puisqu'il est demandé de balayer l'ensemble des thématiques et de le faire par sous bassin versant. Les enjeux liés aux plantes exotiques envahissantes, ou à l'érosion, sont inclus dans cette prestation.

Sur le côté quantitatif, il y avait un fort besoin de remettre à plat toutes les données par sous bassin versant. L'objectif est d'avoir un état des lieux qui sera utilisable concrètement par les structures compétentes, tous les membres de la CLE, ou encore les structures en charge des documents d'urbanisme

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Les prochaines étapes sont la collecte des données manquantes auprès de chaque membre de la CLE, des commissions géographiques après mars 2022, la remise d'un atlas géographique et d'un état des lieux définitif après juin 2022.

Monsieur Bruno COUPRY (EAUCEA)

Au-delà de la prestation d'accompagnement, la cellule d'animation de la CLE est très importante et la qualité des échanges est absolument essentielle. Votre cellule d'animation (K. Lieron, Animatrice SAGE

NRG, Mme Harlé, Animatrice SAGE, zones humides et cartographie, Mme Theulle, secrétariat du SAGE) est sur le territoire, au plus près de l'actualité de l'information. Elle permettra le suivi au long terme, les décisions, la mémoire tout simplement de tous les travaux qui sont fait.

Monsieur Bernard VERDIER (Vice-Président de la CLE NRG)

Je me permets aussi de rappeler que ce SAGE NRG est capé aussi d'une longue histoire et d'un certain savoir-faire portés par la CACG qui détient pas mal d'éléments notamment sur la gestion quantitative.

Monsieur Bruno COUPRY (EAUCEA)

Notre première réunion technique aura lieu à la CACG le 20/12/2021, justement pour travailler sur ces échanges de données.

Le Groupement est composé de :

- EAUCEA avec plusieurs experts, en hydrologie, en hydrobiologie, en environnement, en agriculture. Nous assurerons l'essentiel de la construction de données et de la cartographie. Tout sera pensé pour pouvoir être réutilisé sur les territoires à la bonne échelle, notamment sur les bases de données et SIG.
- Alexandre Brun, géographe
- Philippe Marc, Avocat spécialisé en droit de l'eau

C'est l'occupation des sols qui fait la qualité de l'eau. L'eau est une conséquence de décisions et cette vision du développement territorial. La géographie est à la fois un outil de description mais aussi un outil d'analyse qui nous permettra de comprendre les principaux enjeux qu'il y a entre une démographie, une économie rurale et montagnarde et ce qu'on observe aujourd'hui. La forme et le coté didactique du document de l'Atlas sont primordiaux

Nous travaillerons à l'échelle des sous bassins versant, mais n'oublions pas que nous avons un seul SAGE. IL est important de garder ce dialogue entre le local et une cohérence d'ensemble. Le SAGE apporte une masse critique en terme de capacité d'intervention y compris pour les services de l'Etat, ou l'agence locale de l'eau que n'aurait sans doute pas un sous bassin versant pris tout seul. Le rôle du géographe sera justement de travailler ces équilibres.

Le juriste a vocation de vérifier que les travaux que nous faisons sont conformes à la doctrine mais aussi et surtout d'avoir un point de vue sur l'évolution législative. En 3 ans, l'Assemblée nationale continuera de travailler, il va donc y avoir une évolution des enjeux, du cadre. Il vous est nécessaire donc d'avoir un accompagnement sur ces sujets et de mesurer le levier d'action au travers d'un SAGE.

La grosse difficulté que nous allons avoir à gérer collectivement, c'est de ne pas se perdre. D'expérience, les thématiques sont extrêmement nombreuses et on peut s'épuiser dans des détails. Il faudra toujours essayer de garder un cap, pour aller vraiment sur les choses qui vont marcher dans les temps dont nous disposons, de ne pas tout embrasser même si nous ne sommes pas censés avoir un point de vue sur tout.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Je vous remercie d'avoir souligné la volonté du département de mettre tous les moyens humains à disposition du SAGE pour réaliser cela de manière efficace et rapide. Je m'associe pour remercier la cellule d'animation : Karine LIERON animatrice du SAGE NRG, Marion Harlé, animatrice du SAGE NRG Zones humides et cartographie, et Mariane Theulle, en charge de la gestion administrative. Je pense que nous avons une force de frappe de qualité.

Alain de SCORRAILLE (Organisme Unique de Gestion Collective)

Les études qui ont été menées par les services agricoles et les chambres régionales pourront-elles être partagées dans le diagnostic ?

Il y a un certain nombre d'évolutions très récentes dans les assolements et les pratiques des agriculteurs. Il est important que l'on puisse avoir les données les plus récentes possibles, parce que sinon on pourrait introduire un biais entre des résultats qui ont déjà 3-4 ans d'ancienneté et l'évolution qui est en route.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Effectivement, le monde agricole évolue rapidement, avec des pratiques culturales complètement différentes depuis quelques années. Il sera nécessaire de rassembler et prendre en compte ces évolutions de l'agriculture de notre périmètre du SAGE. Le monde agricole va dans le bon sens de la pratique agricole tout en préservant la capacité aux agriculteurs d'avoir un revenu. Outre cette partie économique, la partie environnementale de l'évolution agricole sera quelque chose à prendre en compte.

Monsieur Bernard VERDIER (Vice-Président de la CLE NRG)

La nouvelle PAC intègre cette notion de gestion des sols, des assolements. Comme l'a rappelé Bernard GENDRE, les pratiques culturales ont changé. Il est incontestable que la notion de couverts végétaux pour limiter l'érosion des sols elle est étroitement liée à la façon dont on va gérer ces assolements, de ce souci qui est déjà très présent dans les pratiques agricoles et qui vont s'amplifier peut être s'affiner. L'agriculture s'adapte à cette notion de bonne gestion des sols et a pris conscience que l'érosion des sols, notamment en période hivernale, peut se maîtriser par la mise en place de couverts végétaux. Tout cela est en marche et, effectivement, la CLE sera là aussi pour accompagner et témoigner, voire améliorer ces pratiques qui ont aussi derrière des retombées économiques pour le monde agricole. Bernard GENDRE l'a rappelé, le souci c'est d'avoir une agriculture aussi pérenne et qui permette de maintenir l'agriculture sur notre territoire qui est fortement marqué par l'économie agricole.

Madame Cécile ARGENTIN (FNE)

Est-ce que le bureau d'étude va récupérer les éléments de données qui sont sorties pour élaborer le SDAGE 2022-2027 ?

Monsieur Bruno COUPRY (EAUCEA)

Oui bien évidemment, pour nous c'est même une base de travail exceptionnelle puisque les deux démarches sont en phase. Nous allons nous appuyer sur tous ces éléments d'information, y compris des analyses. Il y aura des échanges aussi avec les services de l'agence de l'eau sur des analyses un peu plus pointues, un peu plus détaillées, notamment sur des flux de pollution. De même, sur l'aspect agricole, nous avons prévu de retravailler sur les RPG par exemple, de travailler sur les évolutions des assolements sur ces 15 dernières années pour voir si justement on peut mettre en relation des évolutions un peu lentes mais lourdes du territoire.

J'en profite pour dire l'importance qu'il y a, quand vous avez des données, de les porter à connaissance, pour que nous puissions les intégrer au fur et à mesure tous ces éléments d'information.

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG)

Nous invitons tous les membres de la CLE, à nous transmettre les données que vous jugez importantes sagenrg@gers.fr. Nous avons commencé à travailler, sur la base du porté à connaissance de l'Etat.

Monsieur Jean-Louis MORVAN (coopération agricole)

Pour abonder dans le sens de ce qui a été dit précédemment, pour la coopération Agricole Occitanie et Nouvelle Aquitaine, nous sommes, en partenariat avec l'Etat Adour Garonne, en train de travailler sur un pacte d'engagement 2022-2027 sur la transition écologique du grand sud-ouest.

Monsieur Bruno COUPRY (EAUCEA)

Je précise un point important, sur l'échange de données. Beaucoup d'informations sont à caractère public sans ambiguïté, elles sont forcément partagées mais il existe quand même des informations qui ont un caractère un peu plus confidentiel. Les échanges de ces données pour l'élaboration du SAGE seront sécurisés pour conserver leur caractère confidentiel et stratégique. La synthèse sera publique mais la donnée initiale, elle, peut ne pas l'être. Par exemple, dans le monde agricole, vous avez l'habitude, vous donnez énormément d'informations sur vos exploitations mais il n'y a jamais de restitution nominative. C'est un point de méthode important, si l'on veut pouvoir mobiliser la donnée au service du territoire avec un filtre, filtre démocratique.

Monsieur Pierre Emmanuel RECH (CEN Occitanie)

Sur la question des données naturalistes, je précise que le système d'information sur la nature et les paysages en Occitanie permet à ses membres adhérents d'accéder à l'ensemble des données disponibles chez ces différentes structures de façon mutualisée et simplifiée justement l'accès à ces informations. Donc, je vous invite à vous rapprocher de la DREAL et envisager le cas échéant l'adhésion pour pouvoir accéder à ces données, ceci prévoyant par ailleurs que les données collectées dans le cadre du SAGE notamment, pourront également remonter au SNP et être par là-même accessibles à tous.

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG)

Effectivement, le Conseil Départemental, en tant que maître d'ouvrage, a délibéré et conventionné avec le SINP, pour pouvoir avoir accès à ces données et qu'elles puissent être utilisées dans le cadre du SAGE NRG, et inversement.

Madame Delphine ASTIER (PETR Pays des Nestes)

Etant donné que les données seront datées de 2022 pour l'établissement de l'état des lieux et diagnostic, et que la démarche est assez longue, qu'il y a une évolution, est-ce qu'il y aura une mise à jour des données avant la publication finale des documents de la CLE ?

Monsieur Bruno COUPRY (EAUCEA)

La difficulté d'un état des lieux, c'est une photo, c'est un arrêt sur image à un moment donné. Il ne peut être en permanence réactualisé sauf information effectivement importante. Un deuxième document, l'évaluation environnementale, qui accompagne le déroulement de vos travaux et à la fin qui refait une synthèse des éléments de l'état des lieux, peut permettre des ajustements.

Monsieur Jean-Paul DUGOUJON (Les Amis de la Terre)

Concernant les nouvelles pratiques agricoles, il y a des données assez importantes qui vont arriver par rapport à l'évolution de l'irrigation. Il serait fortement souhaitable de comptabiliser ces nouvelles données Il faudrait arriver à pouvoir substituer les pompages d'hiver au volume global qui va être accordé pour les irrigants et c'est une question dont le SAGE devra certainement se saisir.

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG)

Nous travaillons avec l'organisme unique de gestion collective et avec les services de l'Etat pour que vous ayez, vous membres de la CLE, l'ensemble de ces données importantes synthétisées, qui seront à l'échelle de la CLE, des sous bassins versant pour l'état des lieux et le diagnostic. Ensuite viendra le temps de la stratégie, des scénarios et des discussions.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Il existe une vision des étiages presque au jour le jour, suivie de très près par la CACG de manière à assurer des réserves une utilisation de l'eau en période toute l'année, avec des réalimentations de plus en plus tardives à l'automne. Ce seront des données qui sont d'une précision extrême et donc un support très important pour notre réflexion.

Monsieur Alain de SCORRAILLE (Organisme Unique de Gestion Collective)

Je ne peux que confirmer ce qui vient d'être dit, cela fait partie effectivement aussi des adaptations aux changements climatiques. Certaines années, les périodes sèches sont plus précoces qu'à d'autres périodes et il est important de pouvoir fournir tous les éléments pour permettre d'avoir le meilleur diagnostic et de préparer des scénarios futurs.

Point d'information sur les journées de formation des membres de la CLE

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

3 journées de formation des membres de la CLE ont eu lieu le 17/11 à L'Isle-Jourdain, le 19/11 à Caillavet et le 02/12 sous un beau ciel de neige à Sarrancolin. Comme je l'ai dit en introduction, le succès important puisque plus de 100 personnes ont participé à ces journées de formation.

57 structures ont été représentées sur les 90 de la CLE.

Au cours de ces 3 réunions, il a été présenté par A. BRUN, l'historique, l'évolution des besoins en eau et de la réalité de cette politique de l'eau sur le territoire depuis une centaine d'année maintenant. La partie juridique de la politique de l'eau a été développé par P. MARC.

La présentation de la vidéo de 15 mn sur le SAGE NRG est une analyse synthétique de tout l'enjeu du territoire. Je vous incite à le diffuser dès que vous pourrez dans vos instances, lors de vos réunions dans divers syndicats ou institutions.

Monsieur Bruno COUPRY (EAUCEA)

Des points communs sont ressortis de ces 3 réunions. Tout d'abord, l'intérêt d'inscrire l'analyse du territoire dans l'histoire est essentiel. Nous ne partons pas d'une feuille blanche, idéale et rêvée. Nous parlons d'une situation industrielle, agricole et rurale, avec tous ses aménagements. C'est la présentation systématique d'Alexandre BRUN qui donnait cette vision géographique et l'encrage historique, qui pour nous, est quelque chose d'important pour montrer que l'on s'inscrit dans une continuité.

Ensuite, le décryptage juridique est important. Sur ce territoire nous pouvons presque parler d'un maquis réglementaire quand on regarde quelques images. Nous avons joué de cette complexité en réunion mais c'est une réalité au quotidien.

Un autre élément sur lequel nous avons beaucoup insisté, pendant ces journées, est la tendance à utiliser des jargons, des acronymes. Cela peut créer un problème de vocabulaire et simplement de compréhension de ce qui se joue dans les discussions. Il est important de rappeler à tout le monde, à

chaque fois ce que cela veut dire. Il y aura donc un lexique et qui pourra être distribué très en amont, sur la base du lexique du SDAGE.

Et puis, vous l'avez dit aussi, l'efficacité du film comme outil de présentation de l'état des lieux qualitatif, il n'y a aucun chiffre et c'est très volontaire. Dans les attaches que nous allons faire, vous trouverez les chiffres qui vous manquent tant.

Je vais revenir sur les 3 jours de formations des membres de la CLE qui ont eu lieu les 17 et 19 novembre et le 2 décembre 2021.

Le 17 novembre à L'Isle-Jourdain, l'après-midi, nous avons eu 2 visites de site tout à fait intéressantes et finalement très complémentaires. La première qui était un champ d'expansion d'inondation sur le bassin versant de l'Hesteil. Monsieur DUPOUX nous a accueilli et nous a présenté tous les travaux, et leur objectif. Ce qui était aussi intéressant, était la présentation complémentaire de Madame DELTEIL pour la Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine, qui expliquait comment entre le monde agricole et le monde urbain, même si c'est une petite ville, cette cohabitation impose des réponses d'organisation, mais qui malheureusement émergent à la suite d'une catastrophe. L'idée c'est peut-être de partager cette expérience pour éviter qu'elle ne se reproduise.

Nous avons ensuite visité la zone humide de l'Isle Jourdain avec l'ADASEA. Tout le monde a compris l'importance de sa préservation, avec la notion majeure qui est lié aux fonctions et aux services éco systémiques. Les grosses difficultés que nous avons quand nous parlons de ces questions, c'est de finalement donner une valeur à ces objets, à ces territoires, qui peuvent avoir l'air d'être presque à l'abandon dans certains discours. En réalité ils sont porteurs de services et sur lesquels on peut aussi imaginer de futurs services. Nous pouvons parler, par exemple, d'un label sur des foins, qui sont produits dans ces zones humides, et qui ont donc besoin d'être entretenues. Ce ne sont pas des milieux totalement sauvages mais ils ont des fonctions à jouer y compris peut être économiques comme l'a bien précisé l'ADASEA.

M DUPOUX (Président du Syndicat de la Save et de ses affluents) :

Je voudrais bien évidemment souligner la qualité de l'organisation, la qualité des interventions le matin et la qualité de la participation, les échanges ont été très riches, très fournis. C'était également l'occasion de faire connaissance avec certaines personnes membre de la CLE que nous n'avons pas l'habitude de côtoyer. Grand merci à tout le monde, il y aura, j'espère, d'autres journées comme cela, sur des secteurs géographiques.

Monsieur Bruno COUPRY (EAUCEA)

Les questions d'érosion, développées tout à l'heure, étaient importantes, puisqu'on a parlé lors de ces visites de coulées boueuses dans la crise qui a eu lieu. Il est vrai que une question importante est : comment est-ce que peut 'on répondre à l'inquiétude des agriculteurs ? Il y avait des agriculteurs présents dans la salle et ils ont parfois pu avoir le sentiment d'avoir une forme de responsabilité, qui était compliquée. Il faut vraiment dépasser ces notions, il n'y a pas de bon ni de méchant, comment faire pour que la profession agricole soit pleinement impliquée dans nos travaux ? Ce point est absolument essentiel. Nous sommes sur un territoire qui est majoritairement occupé par de l'agriculture et de la forêt, avec des acteurs du territoire nous paraissent absolument essentiels.

Deuxième élément, qui a aussi été évoqué à cette occasion, est le sujet des normes environnementales. Le Débit Objectif d'Etiage par exemple comme question importante. Ce qui est important, au-delà de la norme, est de savoir pourquoi on fait ça. Avant de dire il nous faut tant, il faudra aborder tous les questionnements que vous venez d'évoquer, les questions d'économie, les

gens qui puisent dans ces rivières, des questions d'écologie bien évidemment l'écosystème qui vit dedans et des questions de qualité d'eau.

Le 19/11, nous avons visité 2 sites complètement différents.

Monsieur MIMALE nous a fait la présentation et la visite du site d'un champ d'expansion de crue avec un élément intéressant lié à la reconfiguration d'une section de cours d'eau. Cela montre que l'on peut valoriser ces espaces au-delà de la fonction d'inondation pour y trouver aussi des fonctions ludiques puisque ce sont des lieux qui ont été aménagés et permettent de bien valoriser tout cet espace. C'est un retour d'expérience tout à fait important quand on parlera de restauration de milieux qui mérite d'être mis en avant.

Nous avons ensuite visité l'usine d'eau potable de Pléhaut qui est un très bel outil technologique par TRIGONE. Cette visite a permis de comprendre la dépendance quasi totale au système Neste. La technologie peut faire, en gros, de l'eau potable avec à peu près n'importe quelle eau, mais la dégradation de la qualité des milieux a plein de conséquences. Cela impose des logiques de concentration de la production avec de véritables difficultés et des coûts de fonctionnement très importants. Monsieur VERGNE et Monsieur DUPOUEY nous ont organisé la visite de cet établissement. Nous allons récupérer les données de qualité d'eau de la Baïse qui ont été mesurées pour justement étudier ces relations entre des éléments pluvieux, la notion de matières en suspension, les difficultés de productions. Deuxième élément intéressant, l'origine précise de l'eau exploitée pour l'eau potable n'était pas si bien connue que nous le pensions des exploitants l'eau potable. La visite à Sarrancolin quelques jours plus tard a permis aux personnes présentes de prendre conscience de tout ce système complexe

Il y a de plus un élément sur les questions qui ont été posées le matin, c'est l'intervention des collectivités au sens large dans l'action du SAGE. Chacun a sa compétence au sens technique, dans un périmètre territorial, un périmètre de métier, de mission, bien défini par vos textes et vos statuts. La difficulté quand on parle d'un SAGE c'est qu'on est obligé d'investir des espaces partagés, des espaces d'un intérêt général et il y a peu de structures dont la compétence couvre tout ça.

L'eau potable a la possibilité d'investir un peu plus dans la prévention des eaux brutes et là il y aura aussi un sujet très important probablement à mobiliser sur ces questions-là dans le SAGE. Deuxième élément, toutes les relations entre les politiques d'urbanisme et l'aménagement du territoire sont primordiales. Il doit vraiment y avoir des co-constructions entre ces politiques publiques.

Le 2 décembre, la CACG nous a présenté la prise d'eau de Sarrancolin. Les conditions météo ne nous ont pas permis de visiter l'aménagement de la SHEM mais ils ont pu expliquer tout de même leur fonctionnement. Cette fameuse prise d'eau est quand même la clé de voute de tout un système hydraulique absolument stratégique. Les retours, les discussions que nous avons pu avoir montrent qu'il faut toujours informer toutes les populations du territoire, depuis la Neste et jusqu'à la Garonne, de la dépendance et de l'interdépendance qu'il y a avec un système complexe. Il faut toujours rappeler la relation intime qu'il y a entre l'eau qui passe devant la fenêtre et tout un système artificiel. Car un système artificiel c'est un système vulnérable.

Il y a donc, dans cet outil hydraulique des opportunités de peser sur le système, mais il y a aussi des vraies menaces qui sont liées au fait cet ouvrage qui s'appuie sur toute une chaîne d'aménagements. C'est assez symbolique, sur la même photo que nous vous présentons, sont présents, la SHEM, EDF et la CACG. 3 entreprises qui coopèrent sur un même territoire relativement restreint et dont le dialogue

et la qualité du dialogue sont des garants, du bon fonctionnement de ce système. Il faut être conscient qu'on ne parle pas uniquement de règles, de machines mais aussi de cette qualité de dialogue.

Dans les débats que l'on a pu avoir le matin, nous avons abordé justement comment réduire la vulnérabilité du territoire. Imaginez un accident industriel sur une vanne quelque part sur la Neste, c'est tout un système qui s'effondre. Si cela arrive dans une période de grosse difficulté hydrologique, ça peut être une catastrophe humaine. C'est donc un sujet tout à fait important.

Autre point important qui a été soulevé est que les techniciens de ces territoires étaient au service des décisions politiques. Cette affirmation un peu solennelle qui a été faite en réunion par la CACG, était particulièrement importante parce que c'est le rôle qui nous est donné en CLE. Votre mission sera justement de poser le cadre politique et stratégique de la gestion de l'outil technique.

Les techniciens gèrent un outil technique, vous vous en ferez la feuille de route de façon générale. Une coopération entre une gouvernance technique très complexe, nécessaire, on a besoin de vrais techniciens, de vrais investissements, mais qui doit être toujours au service d'une politique publique.

Cela a été dit très clairement le matin pendant la présentation par la SHEM, la vulnérabilité de ces stocks se confirme année après année avec le changement climatique. Nous faisons l'hypothèse que 48 millions de mètres cubes seront toujours disponibles puisque cela est écrit sur un papier. Ce n'est plus une certitude et cela veut dire que les changements climatiques sont plus forts que les règlements. Nous sommes en train de vivre aujourd'hui une vraie vulnérabilité qui émerge et qui n'est pas forcément bien documentée au sens grand public. Donc un de nos travaux est de revenir vers les gens qui ont l'information, la donnée EDF, la SHEM, la CACG, remettre tout ça dans une moulinette et réexpliquer ce qui est en train de se passer, le faire de la façon la plus simple et pédagogique possible même si le système est complexe.

Nicolas DAURENSAN-CACG : Je pourrais apporter des précisions si besoin mais l'essentiel du message a été bien donné.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Merci Monsieur DAURENSAN et merci à la CACG d'avoir grelotté en notre compagnie en bordure de cette fameuse prise de Sarrancolin.

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG)

Comme cette visite s'est faite sous la pluie, qu'elle a dû être écourtée et qu'il n'a pas été possible de visiter les ouvrages hydrauliques, beaucoup de membres de la CLE demandent l'organisation d'une visite dédiée, en partant de la source, quand il n'y aura plus de neige, jusqu'au début des rivières gasconnes.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Nous organiserons cette visite par beau temps et sans neige.

Alain de SCORRAILLE (Organisme Unique de Gestion Collective)

Je n'ai pas pu participer aux différents ateliers, et je le regrette. Ce qui ressort c'est peut-être de rappeler tout le fonctionnement en période de crise qui est déployé et mis en œuvre. Tout comme beaucoup de personnes ne connaissent pas bien le fonctionnement du système NESTE et du canal, mais il est aussi important d'expliquer toute la mécanique et mise en œuvre dans la gestion de crise. Pour ne pas avoir le sentiment qu'il faut créer quelque chose, il est important d'avoir aussi l'historique de tout ce travail qui est fait, et de la synergie qu'il y a parce qu'il y a énormément de professionnels

qui interviennent en plus que ce soit avec EDF, la SHEM ou les Coteaux de Gascogne dans la gestion de crise sur nos territoires.

Monsieur Bernard VERDIER (Vice-Président de la CLE NRG)

Ce qui vient d'être dit, effectivement, c'est toute la philosophie, la rigueur, la souplesse et l'intelligence portées par cette notion de solidarité. En période de crise, il y a des réunions organisées, des dialogues établis pour savoir comment nous allons continuer à partager la ressource quand elle est très tendue y compris les usages agricoles. Historiquement nous avons vécu plusieurs périodes de crise. Cette année encore, sur le système Neste et rivières de Gascogne. La profession agricole s'est vue obligée de réduire de 25% son quota d'usage d'eau. Donc c'est aussi l'illustration qu'il y a ce travail en amont que vous avez rappelé et qui est important. J'en profite pour rappeler que ce qui a été réalisé, à une certaine période, pour répondre à la production d'hydroélectricité, on voit avec l'évolution de ce changement climatique, ces stocks d'eau qui normalement doivent être turbinés pour produire de l'électricité sont de plus en plus affectés quand il y a des tensions sur un multi-usage, continuité écologique, besoin économique. Mais on s'éloigne de la production et de la destination originelle de cette eau ce qui pose un problème en terme de retombées économiques, de taxes au niveau des collectivités et cela démontre aussi cette tension qui existe au niveau de la ressource. L'intelligence, le dialogue permettent de passer ces périodes de crise mais on ne pourra pas éternellement continuer à gérer les pénuries. Je rappellerai simplement qu'il y a quelques semaines, je parle sous le couvert de la CACG qui est toujours dans l'observation des stocks, nous avons quand même des lacs naturels en haute montagne qui étaient à sec. Le réchauffement climatique est bien là et on le vit au cœur des Pyrénées. Heureusement qu'il y a ce système Neste qu'on vient de rappeler et qui est la seule solution pour arriver à partager l'eau indispensable pour vivre sur nos territoires au moment où on a besoin sur ce SAGE Neste et rivières de Gascogne.

Madame Cécile ARGENTIN (FNE)

Juste une remarque sur ce qui a été dit avant. Vous avez dit la CACG, la SHEM et EDF étaient des opérationnels ce qui est vrai et que le politique c'est la CLE. Je ne suis pas tout à fait d'accord sur ces propos là car en fait lorsqu'il y a des commissions Neste sur la problématique de la sécheresse ce n'est pas du ressort de la CLE, c'est du ressort des services de l'Etat et des gestionnaires. Je ne voudrais pas non plus qu'il y ait confusion. Sur la gestion de l'eau, sauf erreur de ma part, peut être que cette CLE aura d'autres prérogatives.

Monsieur Bruno COUPRY (EAUCEA)

Si je peux permettre, la CLE va donner tout de même un fil conducteur, les services de l'Etat font partie de la CLE et le SAGE sera approuvé par un préfet. Je ne suis pas rentré dans la logique entre concessions par exemple, qui sont des documents un peu particuliers et prérogatives d'une CLE. Il y a quand même malgré tout un élément de contexte général qui est fixé par ce qui se fera ici dans les travaux. Un exemple qui me paraît particulièrement important, c'est que le SAGE va se substituer par exemple aux anciens PGE-Plan de Gestion des Etiages- pouvoir faire des préconisations dans des éléments de distribution, de volumes prélevables. Toutes ces sortes de choses sont quand même relativement conséquentes en termes de conséquence opérationnelle pour les opérateurs techniques.

Madame Cécile ARGENTIN (FNE)

Merci de ces précisions car ce n'est pas forcément évident que le SAGE va se substituer à la gestion des étiages en fait. Tous les SAGE n'ont pas forcément la même fonctionnalité.

Nicolas DAURENSAN (CACG) :

J'aimerais apporter deux compléments. Le premier est à l'attention de Monsieur De Scoraille pour dire que ceux qui étaient là le 02/12/2021. Je viens de le vérifier, le 03/12/2021, on était encore en train de demander à la SHEM de réalimenter la Neste amont pour pouvoir dériver suffisamment d'eau sur le canal de la Neste. Vous avez vu le temps qu'il faisait à Sarrancolin quand on y était, le débit naturel de la Neste n'était pas suffisant pour alimenter les têtes de bassin versant du système Neste et donc on était en train de demander à la SHEM de déstocker de l'eau. C'est vraiment la preuve que ce système qu'on a l'impression de voir couler, il coule parce qu'on le gère.

Et le deuxième complément, c'était pour réaffirmer ce que vient de dire Monsieur COUPRY. Le SAGE a effectivement un pouvoir de prescription envers le gestionnaire et en particulier en terme de gestion, stratégique, c'est-à-dire quand il faut arbitrer entre les différents usages et dire ce à quoi l'eau va servir et ça c'est le pouvoir du politique et d'une CLE.

Ensuite, une fois qu'on a ces données, en fonction du débit qui arrive le jour J et des besoins selon les priorités qui ont été établies par le politique, comment fait-on pour satisfaire tous les besoins ou bien comment on revient auprès d'une instance de décision pour dire qu'on n'est plus capable d'ici 10 jours, 15 jours, un mois de satisfaire tous les besoins. Nous vous proposons telle et telle solution, mais à vous de nous dire ce qu'on fait. C'est bien ça l'interaction entre le gestionnaire technique et les choix politiques décisionnaires.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Merci Monsieur DAURENSAN c'était nécessaire de rappeler cela. On l'a vécu il y a quelques années, en fin d'été lorsque la situation était tendue, et ce sont les politiques de région et de départements qui ont pris la main et qui ont validé une solution que vous avez mis en œuvre par la suite. Chacun est dans son rôle et c'est très bien de le repréciser, merci encore à la CACG, quand on fait une immersion dans vos services on comprend mieux tout ce qui se passe.

Monsieur Bruno COUPRY (EAUCEA)

Dernière intervention de ma part, sur le document sur lequel nous travaillons et qui sera le produit de la phase d'état des lieux diagnostic. Je me fais le porte-parole du géographe qui en assurera la direction au sens organisation du document. C'est un document qui a vocation à être illustré, ce que vous voyez là n'est pas l'atlas fini, l'idée c'est d'en faire un document de communication aussi, qu'il soit autoporteur, qu'on puisse le diffuser facilement. Nous sommes en train de travailler sur des éléments graphiques, des éléments de représentation afin que tout cela soit lisible et compréhensible.

A côté de ça, il y a bien évidemment en support des images et du texte, il y a des bases de données et des cartes qui seront produites, des cartes plus techniques. Cela a été dit mais je le redis ici, c'est vraiment un des produits qui ira à destination des territoires. Nous prévoyons, dès la construction de ces bases de données, des découpages territoriaux plus fins à l'échelle des commissions géographiques, pour justement servir de base sur le long terme à ces éléments voire à leur actualisation par les structures locales.

Sur des sujets très complexes, on vient de parler de la gestion du système Neste, nous aurons besoin d'aller un petit peu au-delà avec des annexes techniques sur lesquelles il y aura des éléments quantifiés mais qui n'ont pas vocation à alourdir trop le texte principal mais à venir conforter, à expliquer quelles ont été les méthodes pour construire ces informations. C'est en gros l'esprit du document sur lequel nous allons travailler, vous rencontrer régulièrement, et puis présenter devant vous les travaux pour justement les amender, les faire évoluer jusqu'à ce qu'il y ait un point de vue collectif, qui dise oui,

c'est bien comme ça que fonctionne le territoire ou du moins la perception qu'on pourrait en avoir aujourd'hui.

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG)

Ce document de travail sera vu aussi en commissions géographiques qui sont prévues en premier semestre 2022. Ces commissions réuniront, les autres acteurs de l'eau en plus des membres de la CLE, pour compléter ce document de travail, qui vous sera fourni et proposé en juin 2022 comme état des lieux et diagnostic.

Sur la communication, nous voulons vous faire un bilan de ce qui a été fait en 2021.

Le premier outil qui a été fait c'est le site internet, sur ce site internet vous allez retrouver l'ensemble des autres outils, des vidéos, toutes les ressources documentaires, les arrêtés préfectoraux, les PV de la CLE...Vous y trouverez avec tout l'avancement de la démarche, au fur et à mesure il y a les informations qui arrivent sur ce site.

Nous travaillons à la mise en place de banques photos et vidéos, qui seront alimentées au fur et à mesure.

Sur la chaîne youtube Sage NRG, Vous retrouverez les vidéos.

Sur le Facebook et le twitter du SAGE NRG, qu'on vous invite à partager, là aussi vous trouverez une version très courte de 2mn qu'on vous invite à partager ou à faire partager et qui renvoie pour ceux qui veulent en savoir plus à la vidéo de 15mn.

Un concours photos a eu lieu en 2021 avec 10 lauréats. Il y avait des lauréats élus par la CLE et d'autres par le Facebook, le but c'était de commencer à faire connaître la démarche et de récolter de très belles photos sur le territoire. On a même une vidéo qui a été créée par un des lauréats, sur la navigation sur la Baïse.

Il vous est proposé un plan de communication et de concertation de la CLE qui va donner de la même façon que la feuille de route, les grandes orientations. Nous ne sommes pas à ce stade dans une déclinaison opérationnelle exacte de ce qui va se faire, mais ce sont les grandes orientations en termes de communication et de concertation que portera la CLE sur toute la phase d'élaboration.

Ce document qui vous a été transmis il y a plusieurs mois, a été travaillé par le bureau, a intégré l'ensemble des retours. C'est ce document qui est soumis au vote.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Je mets au vote le plan de communication et de concertation

Vote : -0 contre-0 abstention.

Le plan de communication concertation est adopté

Il est mis également au vote l'opportunité de la mise en place d'une concertation préalable et de nomination d'un garant de la concertation par la CNDP-Commission Nationale du débat Public.

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG)

A l'issue de la délibération, si la délibération est favorable, un courrier et un dossier seront envoyés à la Commission Nationale du Débat Public. Ils ont une commission une fois par mois, ils examineront notre dossier et un(e) garant(e) sera nommé(e) pour suivre l'ensemble de notre démarche jusqu'à la fin de l'élaboration. Je précise que c'est la CNDP qui prend en charge les frais de ce garant dans une démarche de SAGE pour la concertation préalable.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Je vous propose de mettre cela au vote la mise en place de ce garant et d'une concertation préalable

Vote : - 0 abstention, 0 contre-

La mise en place d'une concertation préalable est adoptée

Nous avons un autre vote à effectuer qui comprend le protocole avec la structure porteuse qu'est le Conseil Départemental du Gers. C'est un vote qui a été fait à la majorité le 24/02/2021 pour le choix du Département comme structure porteuse de la CLE. Un protocole d'accord révisable tous les 3 ans, passé entre la structure porteuse et la CLE doit maintenant être mis en place. Ce protocole est préparé par le Bureau et soumis à la validation de la CLE.

Alain de SCORRAILLE (Organisme Unique de Gestion Collective)

Dans ce protocole, il est révisable tous les 3 ans. Est-ce que cela peut être gênant par rapport à la durée de notre SAGE ?

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG)

Pendant l'élaboration il s'agira simplement d'une révision. A la fin de l'élaboration il faudra que le protocole soit revu intégralement puisque ce protocole a pour vocation de définir le qui fait quoi. Par exemple, la CLE devra fournir un rapport annuel à la structure porteuse, lui préciser toutes les actions qui ont été faites chaque année ; la structure porteuse doit mettre à disposition les moyens de la CLE et ce protocole définit vraiment les échanges entre l'un et l'autre.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

La relation entre l'institution et la CLE, dans les années à venir, on défend tous la même politique, sera un long fleuve tranquille. S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce protocole au vote

Vote - 0 abstention 0 contre-

Le Protocole d'accord pour l'animation et l'élaboration du SAGE Neste et rivières de Gascogne entre la CLE et le Département du Gers est adopté

L'ordre du jour étant épuisé, avez-vous d'autres informations ou questions à soumettre aux membres de la CLE ?

S'il n'y a pas d'intervention et avant de terminer, je laisse la parole au représentant des services de l'Etat qui suit attentivement notre évolution.

Christophe BOUILLY (DDT 32)

Merci Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à excuser l'absence de Monsieur le Préfet, qui me demande donc de le représenter ce matin. Du côté des services de l'Etat, ce que je tiens à indiquer c'est qu'ils sont aux côtés de la structure porteuse du SAGE NRG. Nous remercions une nouvelle fois le Conseil Départemental du Gers d'avoir accepté de jouer ce rôle structure porteuse. C'est une démarche, comme on nous l'a indiquée ce matin, qui a démarré il y a un petit moment maintenant et qui se poursuit par des étapes qui vont être déterminantes et donc passionnantes. L'élaboration technique du SAGE proprement dite sous votre pilotage et avec le bureau d'étude EAUCEA appuyée d'un juriste Philippe MARC et d'un géographe Alexandre BRUN. Nous avons eu l'occasion de faire connaissance lors des journées de formation et pour ceux qui comme moi ont eu la chance de pouvoir participer, elles étaient vraiment extrêmement riches et intéressantes. Elles ont permis aux différents membres de la CLE de se connaître, parce qu'effectivement, comme l'indiquait un intervenant on n'a pas forcément l'occasion de se rencontrer les uns les autres en dehors de ces occasions- là.

Le chemin est encore long mais la dynamique est là et, je tiens à féliciter l'équipe d'animation qui se mobilise avec un très bon état d'esprit dans l'animation de ce SAGE. Il doit donc rassembler l'ensemble des acteurs de l'eau dans un esprit de gestion concertée et intégrée de la ressource en eau à l'échelle d'un grand bassin hydrographique qu'est celui de la Neste et des rivières de Gascogne. Je vous souhaite à tous collectivement bonne chance pour l'élaboration de ce SAGE. Merci monsieur le Président.

Jean-Luc SCHARFFE (Agence de l'Eau Adour-Garonne Délégation Garonne Amont)

Je tiens à remercier une nouvelle fois le Conseil Départemental du Gers de porter ces travaux d'émergence du SAGE que le SDAGE appelle de ses vœux depuis un certain nombre d'années. Ce sont des travaux de long terme mais qui sont nécessaires pour aller au fond des choses, avec notamment ce qui a été dit par EAUCEA, beaucoup de matière, de données, d'information, de chiffres, de graphes qui seront importants. Tout le talent à venir de l'équipe d'animation aidée par son prestataire, c'est d'extraire ce qu'il faut retenir pour bien éclairer la route des acteurs du territoire. Je tiens à rappeler qu'on est sur un territoire interdépartemental, donc la mobilisation de tous y compris dans les départements à l'interface avec le système Neste sont importants. Et là, la présence et les propos de Bernard VERDIER me semblent garantir l'adhésion à ce projet de SAGE, donc la mobilisation de tous encore une fois sur un calendrier qui peut paraître long mais qui est nécessaire par les différentes étapes que nous allons franchir.

Chacun devra amener sa matière, ses points de vue qui ne sont pas toujours les mêmes entre différents acteurs. Et à l'inverse, la cellule devra amener, comme je le disais, la juste information pour que chacun ait les idées claires sur le sujet. Et puis, à plus long terme, le SAGE fixe un cadre mais c'est aussi des actions au final des acteurs du territoire. Nous serons vigilants tous ensemble à ce que ces actions démarrent au plus tôt. Un des facteurs clé de réussite, me semble-t-il, Monsieur Morvan l'a indiqué tout à l'heure, pour les territoires qui nous concernent aujourd'hui c'est par le pacte d'engagement qui suit le colloque agriculture qu'a organisé l'Agence, c'est de voir l'implication et l'engagement des acteurs pour les questions qui touchent au sujet agricole qui est prégnant sur ce territoire.

Et puis je veux vous garantir, mais vous le savez déjà, l'accompagnement financier bien sûr mais aussi technique de l'Agence sur les travaux à venir avec notamment Emilie SALVO, qui remplacera Sarah BRIAND, qui suivra au plus près la cellule d'animation dans les travaux au long cours qui nous attendent. Merci

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Merci beaucoup à l'Agence de l'Eau. Sans autre prise de parole, je propose de nous retrouver l'année prochaine. Nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes et de nous retrouver en mars pour les

premières commissions géographiques qui seront aussi des moments très intéressants d'échange et de contact avec le terrain. Merci au service du Département, de l'Etat et à vous tous.

Fin de la séance

ANNEXE 1

FICHE DE PRESENCE Commission Locale de l'Eau Neste et Rivières de Gascogne

14 DECEMBRE 2021
Auch(32), Visio+ présentiel

Présences – Pouvoirs / Excusés

Membres de la CLE (90 membres) : 52 présents, 38 excusés (dont 4 pouvoir)

1^{er} COLLEGE ETAT (14 membres, non nominatif) : **9 structures** Présentes ; **5** Excusées (dont 1 pouvoir)

Etaient Présents :

Préfecture de Haute-Garonne : Valérie FAGES (DDT 31)
Préfecture du Gers : Christophe BOUILLY (DDT 32)
Préfecture du Lot-et-Garonne : Frédéric DOUCET (DDT 47)
Préfecture du Tarn-et-Garonne : Lucie NAPOLITAN (DDT 82)
Préfecture des Landes : Didier LARTIGUE (DDTM 40)
Agence de l'Eau Adour-Garonne Délégation Garonne Amont : Jean-Luc SCHARFFE, Emilie SALVO
Office National des Forêts : Olivier CHAZE
Agence Régionale de Santé Occitanie : Frédéric FOURNIER (ARS 32)
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie : Eléonore SEIGNEUR

Excusés :

Préfet Coordinateur de bassin Adour Garonne
Préfecture Hautes-Pyrénées
Parc National des Pyrénées
Office Français de la Biodiversité d'Occitanie. *Pouvoir donné à DREAL Occitanie*
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Occitanie

2^{ème} COLLEGE CT : (48 membres, nominatif) : **23** présents ; **25** Excusés (dont 2 pouvoirs)

Etaient Présents :

Département du Gers : Bernard GENDRE
Département des Hautes Pyrénées : Bernard VERDIER

Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Osse, de la Gélise et de l'Auzoue : Gérard MIMALE
Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents : Jean-Luc DUPOUX
Syndicat d'Aménagement Baise et Affluents : David JOVE
Syndicat Mixte des Trois Vallées : Etienne SAVARY
Syndicat Mixte de Gestion des Rivières Astarac Lomagne : Guy MANTOVANI
Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable du Lizon : Jérôme SAINTE-MARIE
Syndicat des Eaux de la Région de Fleurance : Éric LABORDE

Syndicat Mixte Eau 47 : Geneviève LE LANNIC
Syndicat Mixte SCOT Gascogne : Max BALAS

Communauté de communes Cœur et coteaux du Comminges : Alain FRECHOU
Communauté de Communes Haut-Tolosans : Jacques LAMARQUE
Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne : Bernard PENSIVY
Communauté de communes du Saves : Pierre GUICHERT
Communauté de communes Artagnan en Fezensac : Jean-Claude BOURGUIGNON
Communauté de communes Gascogne Toulousaine : Julien DELIX
Communauté de communes de la Ténarèze : Maurice BOISON
Communauté de communes de la Lomagne Gersoise : Philippe BLANCQUART
Communauté de communes Bastide de Lomagne : Pascal NOBY
Communauté de communes Landes d'Armagnac : Serge TINTANE
Communauté de communes Albret communauté : Lionel LABARTHE
Commune de Lannemezan : Pierre DUMAINE

Excusés :

Département du Lot et Garonne : Nicolas LACOMBE
Département de la Haute-Garonne : Pascal BOUREAU
Département du Tarn et Garonne : Jean-Luc DEPRINCE
Département des Landes : Paul CARRERE
Région Occitanie : Jean-Louis CAZAUBON
Région Nouvelle Aquitaine : Florent LACARRERE
Syndicat des eaux de la Lomagne : Christian LAGARDE
Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save : Thierry REVEIL
Syndicat Mixte Trigone : Francis DUPOUEY. *Pouvoir donné à Département du Gers*
Syndicat Armagnac Ténarèze : Jérôme CAZES
Syndicat départemental des stations de sport d'hiver : André MIR
PETR Pays des Nestes : Maryse BEYRIE
PETR Pays d'Armagnac : Marie-Claude MAURAS
Communauté de communes Aure Louron : Noël LACAZE
Communauté de communes du plateau de Lannemezan : Alain DASQUE
Communauté de communes Neste Barousse : Yoan RUMEAU
Communauté de communes Pays de Trie et du Magnoac : Jean-Pierre ADER
Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne : Antoine MENDES
Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne : Céline SALLES
Communauté de communes Val de Gers : Philippe LALANNE
Communauté de communes des Coteaux Arrats Gimone : Bruno GABRIEL. *Pouvoir donné Syndicat Mixte SCOT de Gascogne*
Communauté de communes Grand Armagnac : Philippe BEYRIES
Communauté d'Agglomération d'Agen : Pierre DELOUVRIE
Communauté de communes Lomagne Tarn et Garonnaise : André AUZERIC
Commune de L'Isle-Jourdain : Pierre SABATHIER

3^{ème} COLLEGE USAGERS : (28 membres, non nominatif) : 19 structures présentes ; 9 Excusées (dont 1 pouvoir)

Etaient Présents :

Organisme Unique de Gestion Collective : Alain DE SCORRAILLE
Chambre d'Agriculture Occitanie (Chambre d'agriculture du Gers) : Thierry BAQUE
Chambre d'Agriculture Nouvelle Aquitaine (Chambre d'agriculture du Lot et Garonne) : Philippe BADIN
Syndicat d'Agriculture Autorisée de Gramont : Laurent DIRAT
Les Bios du Gers : Audrey RAMIS, Philippe KINDS
Coopérative agricole Occitanie : Jean-Louis MORVAN

France Nature Environnement - Association Les Amis de la Terre : Jean-Paul DUGOUJON
France Nature Environnement – FNE 65 : Cécile ARGENTIN
AREMIP : Coralie FILLET
ADASEA : Claire LEMOUZY
Conservatoire des Espaces Naturels Occitanie : Pierre Emmanuel RECH
Arbres et Paysages 32 : Bruno SIRVEN
EDF : François MAUREL
SHEM : Hervé AURENSAN
UNICEM : Romain REDONNET
Fédération de pêche -Union des Fédérations pour la Pêche du Bassin Adour-Garonne : René LOUBET
Comité départemental du canoé-kayak des Hautes-Pyrénées : Philippe MAS
Association Consommation, Logement et Cadre de Vie Occitanie : Monique PLANTE
Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne : Nicolas DAURENSAN

Excusés :

Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées
Chambre d'agriculture Haute-Garonne
MIGADO
ANPER65
Chambre de commerce et d'industrie OCCITANIE
ARKEMA Lannemezan
Union des producteurs autonome Neste Adour Garonne
Fédération de chasse du Gers
Centre Régional de la Propriété Forestière CRPF : François de MARCILLAC. *Pouvoir donné à OUGC*

Etaient également présents en tant qu'experts structures adjacentes au territoire (sans droit de vote) :

Association pour la gestion quantitative de la ressource en eau des bassins Garonne, Ariège, Neste – rivières de Gascogne et estuaire : Kevin DUPLAN
SAGE Garonne : Vincent CADORET
SAGE Adour Amont : Floriane DYBUL

Etaient également présents en tant que services accompagnateurs (sans droit de vote) :

AEAG : Emilie SALVO

REGION Occitanie : Agnès PAILLET
CD 65 : Catherine LABAT, Claude LAFFONTA
CD 47 : Alain BARAT
CD 82 : Jérôme COLLIE
CD 32 : Thierry CAYRET, Bernard CASTELLS, Karine LIERON, Jérôme MEILLON,
Marion HARLE, Mariane THEULLE
Communauté de communes Lannemezan : Cécile AMIEL
SABA : Christophe TUJAGUES
SYGRAL : Christophe SABATHIER
PETR Pays des Nestes : Delphine ASTIER
Communauté de communes Astarac Arros : Corentin FEBVRE
Communauté de communes Gascogne toulousaine : Lucas GONZAGA

SM3V : Sandrine GRECARD et Philippe MARCADIER
TRIGONE : Jean Christophe VERGNES

Groupement de Prestataires accompagnement Elaboration : Bruno COUPRY (EAUCEA), Alexandre BRUN

ANNEXE 2

Communiqué de CLCV à La CLE Neste et rivières de Gascogne

CLCV

Consommation logement cadre de vie

7 rue Marceau

32000 Auch

Je suis ici en tant que représentante des consommateurs.

Il est question d'Eau, pas d'un produit banal, mais du constituant essentiel de la matière vivante, cet élément, bien commun de la Nation, qui doit en permanence mobiliser toute notre attention. L'eau appartient à tous les citoyennes et citoyens, et chacun a envers elle la responsabilité de sa protection.

Dans les réunions précédentes, il a été beaucoup question de quantité, de stockage, mais le débat autour de son usage ne doit plus se borner uniquement à la gestion de sa quantité. Nous, Association de défense des Consommateurs, ne pouvons-nous inscrire dans une démarche aussi simpliste ; **la préservation de l'eau**, c'est la restauration de sa **qualité, j'insiste, de sa qualité**, par des mesures qu'il nous appartient de mettre en œuvre immédiatement.

Notre association de défense des consommateurs CLCV :

-exige la mise en œuvre de mesures fortes, compréhensibles, efficaces pour la restauration, la protection de la ressource brute ; cours d'eau, nappes d'accompagnement, nappes phréatiques au sein du programme des mesures du SDAGE, en fin d'élaboration, et du SAGE.

-exige une application équitable et efficace du principe pollueur-payeur.

Il est inacceptable, que les ménages supportent plus de 70 % des coûts générés pour la production d'une eau potable de qualité acceptable alors qu'il est notoriété, qu'à ce jour, la déplorable qualité de l'eau brute n'est pas le fait de son utilisation domestique.

Nous exigeons que des mesures soient prises à l'échelle des territoires, des bassins versants, pour qu'enfin nous puissions constater des résultats probants.

Pour renforcer la politique de protection de la ressource nous souhaitons ardemment :

-La création d'un OUGC eau potable.

-des campagnes de mesures renforcées pour mesurer de l'évolution de la déplorable qualité actuelle des eaux brutes.

-La mise en œuvre de prescriptions à la hauteur de l'enjeu pour la protection des eaux météoriques , de ruissellement, et de percolation à l'échelle des aires d'alimentation des captages destinés à la production d'eau potable (protection des zones humides, mesures de limitation du ruissellement et des mécanismes d'érosion, limitation de l'usage des pesticides), parmi ces mesures la restauration du bocage, le développement de l'agriculture biologique, la diminution de la surface des îlots de production, l'agroforesterie.....etc.

- Dans un contexte de raréfaction de la ressource, avérée, des mesures structurelles pour réduire le gaspillage d'eau et définir une éthique de consommation pour toutes les catégories d'usagers et d'usages ; pour les ménages, gratuité des mètres cubes nécessaires à la vie, sur taxation volumétrique progressive pour inciter les ménages à l'économie d'eau, sur taxation des usages déviés d'eau potable (lavage des espaces industriels, commerciaux, urbains, lavage des véhicules) .

- disposer annuellement de données à jour pour évaluer l'efficacité des mesures de protection en œuvre.

Représentant les usagers non professionnels, la CLCV demande aussi que les agences de l'eau qui distribuent beaucoup d'argent aux collectivités et aux industriels fassent un effort équivalent pour aider les particuliers.

Il est bien évident que cette déclaration liminaire ne relate pas l'intégralité des mesures de toutes natures que nous sommes en capacité de proposer.

Merci de votre attention.